



Changement d'horaire pour raison personnelle

Par **corvette81**, le **04/06/2013** à **11:54**

Bonjour, je suis responsable dans un restaurant en horaire du soir. Récemment j'ai récupéré la garde de mon enfant et de ce fait je ne peut plus exercer mon travail le soir. Ayant appris que le même poste mais du matin se libérait dans pas longtemps, je voulais savoir si j'étais en droit de le demander et si on ne me le propose pas si je pouvais porter réclamation.
Cordialement

Par **P.M.**, le **04/06/2013** à **13:35**

Bonjour,
Vous pourriez toujours le demander, reste à savoir si l'employeur accédera à votre démarche, s'il refusait, vous pourriez lui rappeler que le contrat de travail doit être accompli de bonne foi et qu'il faudrait qu'il puisse justifier cette position...